



Commune de DISSAY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2010

L'an deux mille dix, le 23 septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

PRESENTS : Gérard ANDRE, Françoise DEBIN, Michel François, Annick PLUMEREAU, François ARANDA, Pierre BREMOND, Damien AUBRION, Olivier POUZET, Annie LEGRAND, Sophie SEGUIN, Dominique LUSSEAU, Carlos FERREIRA, Marie-France ROBIN, Aymeric DUVAL, Marie-France DUBOIS, Denise KARAGUITCHEFF, Jean-Marie THEBAULT

POUVOIRS : Jean-Claude RICHARD représenté par Pierre BREMOND, Arlette BRISON représentée par Michel FRANCOIS, Sébastien PERE représenté par Marie-France DUBOIS

ABSENTE : Véronique PELOQUIN

Monsieur Aymeric DUVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 01 juillet 2010

Le compte-rendu, ne faisant objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité

Délibération n°01/01092010: Tarifs Puygremier et périscolaire- Complément à la délibération n°01052010

Vu la délibération n°10052010 relative aux tarifs périscolaires,
Vu les décisions prises par l'assemblée délibérante lors du précédent Conseil Municipal sur les tarifs et notamment ceux concernant le périscolaire,
Considérant l'omission des tarifs au sein de la délibération du centre de loisirs de Puygremier ainsi que pour les familles nombreuses ;
Considérant le cas particulier des enfants du personnel communal,
Le Conseil Municipal,
Décide de maintenir comme convenu au Conseil Municipal précédent les tarifs du centre de loisirs de Puygremier à ceux de l'année scolaire 2009-2010,
Décide d'appliquer comme convenu au Conseil Municipal précédent un tarif particulier aux familles ayant plus de 3 enfants, à savoir 10% de minoration par chaque enfant supplémentaire à partir du 3^{ème} enfant,
Décide que les enfants du personnel communal bénéficieront d'un tarif particulier pour la garderie et la cantine, à savoir 1 €30, et précise que le tarif du transport scolaire pour ces mêmes enfants sera de 10 € à l'année.



Délibération n°02/01092010: Demande de subvention au Conseil Général pour Atribus

Vu la délibération n°14/01072010 relative à la demande de subvention à la Communauté de Communes pour le financement de 3 atribus,

Vu la gestion en directe de la commande des atribus et leur installation,

Considérant que cette dépense n'entre pas dans le fonds de concours « Voirie » géré par la Communauté de Communes et qu'il convient dès lors de demander une subvention directement au Conseil Général,

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Général pour l'implantation de 3 atribus situés :

- Ecole maternelle Tony Lainé
- La Cormaillère
- Les Thiers

Le montant global de l'opération est de 8 511,05 €HT, affecté au Budget 2010.

La participation financière du Conseil Général s'élèvera à 1500 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°03/01092010: Demande de subvention au Conseil Régional pour opération l'arbre et la Haie

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de réalisation d'un chemin et tranchée pour une coulée verte à l'Aire des Daumonts,

Vu la réhabilitation engagée et la volonté de plantations variées sur cet espace,

Vu l'appel à propositions lancés par le Conseil Régional autour des journées Régionales « L'arbre et la Haie »,

CONSIDERANT :

Qu'il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de subvention,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Accepte de demander cette subvention au Conseil Régional au vu des éléments à disposition,
- Prend connaissance du montant de ce fleurissement estimé à hauteur de 2441.95 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°04/01092010: Demande de subvention au Conseil Général pour Etude Diagnostic Assainissement

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'étude envisagée pour obtenir un diagnostic assainissement, nécessaire dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT :



Qu'il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de subvention,
APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Accepte de demander cette subvention au Conseil Général au vu des éléments à disposition,
- Prend connaissance du montant de la subvention pouvant être perçu, a savoir 20 % du montant de l'étude.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°05/01092010 : Adhésion de deux collectivités au SIVEER

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre du SIVEER, informe le Conseil Municipal que par délibération du 17 juin 2010, le Comité du SIVEER a donné son accord pour l'adhésion au SIVEER des Communes d'Arcay et de Doussay.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter la demande d'adhésion au SIVEER des Communes d'Arcay et de Doussay,
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°06/01092010 : Contrat DIALEGE

Monsieur le Maire expose la nécessité d'un abonnement au service « Dialege » d'ERDF permettant de suivre en ligne les données de consommation et de facturation d'énergies.

Ce service fait suite aux différents audits engagés sur la commune et permettra ainsi une continuité avec les bases de données recueillies.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la signature de ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec EDF pour le service DIALEGE pour une durée de 5 ans, à savoir 431.64 € HT par an.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°07/01092010 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose la réorganisation nécessaire des services, les remplacements et le cas échéant les recrutements correspondants.

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le tableau des effectifs tel que ci-dessous



Tableau des emplois au 01-09-2010

GRADES	SERVICES
Attaché - 35/35°	Non pourvu
Rédacteur-35/35°	DGS
Rédacteur-35/35°	Non pourvu
Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service Accueil Etat Civil Archives
Adjoint administratif 2ème classe - 19/35°	Services Etat civil Election Accueil
Adjoint administratif Princip 1° CI - 35/35°	Service urbanisme
Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service comptabilité Investissement
Adjoint administratif 1ère classe - 35/35°	Service personnel
Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service comptabilité fonctionnement, accueil, CCAS
<u>TECHNIQUE</u>	
Contrôleur 35/35°	Responsable du service technique
Adjoint technique 1ère classe 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espaces verts
Agent de maîtrise principal 35/35°	Service bâtiment
Adjoint technique 1ère classe 35/35°	Service espaces verts
Agent maîtrise - 35/35°	Service bâtiment
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service polyvalent
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service polyvalent
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service polyvalent
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espaces verts
<u>ECOLES ET DIVERS</u>	
Adjoint d'animation 2ème classe- 35/35°	Service animation
Adjoint technique 2ème classe - 16/35°	Surveillance cantine, bibliothèque école
Adjoint technique 2ème classe - 20/35°	Aide service cantine, garderie
Adjoint technique 2ème classe - 27H30/35°	Aide service cantine, entretien bâtiment, garderie
Adjoint technique 2ème classe - 28/35°	Entretien bâtiment, cantine maternelle, transport scolaire



Adjoint technique 2ème classe - 34/35°	Entretien bâtiment maternelle, transport scolaire
Adjoint technique 2ème classe - 32/35°	Garderie, entretien bâtiments
Adjoint technique 2ème classe - 18/35	Garderie, médiathèque
Adjoint technique 2ème classe - 32/35°	Service cantine, entretien bâtiments
Adjoint technique 2ème classe - 34/35°	Service cuisine centrale, entretien bâtiments
Adjoint technique 2ème classe - 35/35°	Service cuisine centrale
Adjoint technique 2ème classe 30/35°	Ecole maternelle
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Cuisine centrale, garderie
Agent maîtrise 35/35°	Non pourvu
ATSEM 1ère Classe - 34/35°	Service de l'école maternelle
ATSEM 1 ^{ère} classe – 30/35 ^{ème}	Service de l'école maternelle
ATSEM 2° CI - 30/35°	Non pourvu
ATSEM 1ère CI - 30/35°	Service de l'école maternelle
ATSEM principal 2ème classe 35/35	Service de l'école maternelle, médiathèque

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°08/01092010: Vente de parcelles sur le Parc de la Bélardière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un projet de vente de terrains sur le parc de la Bélardière issue des parcelles :

- AW N°351 concernant l'ilot A' d'une superficie de 1 900 m2 environ
- AW N°351 concernant l'ilot C d'une superficie de 1325 m2 environ

A l'unanimité, l'assemblée délibérante tenant compte de l'estimation du service du Domaine en date du 02-10-2010:

- donne son accord pour la vente de l'ilot A' issu de la parcelle AW 351, d'une superficie de 1900m2 au prix de 43000 € HT, soit 51428 € TTC, et du lot 1 de l'ilot C issu de la même parcelle AW 351, d'une superficie de 1325m2 au prix de 28 000 € HT soit 33 488 € TTC.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ces ventes auprès de l'office notarial de Dissay

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°09/01092010: Demande de subvention pour travaux salle polyvalente

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'étude lancée par la commune concernant la rénovation de la salle polyvalente, et

l'architecte mandatée, à savoir l'Atelier du Moulin,



Vu le diagnostic accessibilité Handicapé lancé pour ce bâtiment,
Vu les travaux devant être lancés en 2011 pour assurer la rénovation de la salle polyvalente,
CONSIDERANT :

Qu'il convient au Conseil Municipal d'effectuer ses demandes de subvention avant le 15 octobre 2010,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Prend acte du montant estimatif des travaux à hauteur de 800 000 € dans l'attente d'une proposition officielle de l'architecte mandataire
- Accepte de demander toutes subventions utiles au projet, auprès des divers financeurs (Conseil Général, Conseil Régional, Etat, DRJS, Europe et collectivités)

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°10/01092010: Demande de subvention à portée générale pour les travaux 2011

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les différents travaux et/ou prestations pouvant être inscrits au budget primitif 2011,

Vu les échéances de demandes de subventions se portant au 15 octobre auprès de nombreux financeurs,

Vu la préparation budgétaire et les arbitrages non encore effectués,

CONSIDERANT :

Qu'il serait dommageable à la commune de ne pas pouvoir prétendre à certaines subventions,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Autorise Monsieur le Maire a effectué toutes demandes de subventions pour l'ensemble des projets 2011
- Acte par cette délibération l'ensemble des financeurs à savoir :
 - Conseil Général
 - Conseil Régional
 - Etat
 - Ministères divers
 - Europe
 - Agences diverses (Agence de l'eau par exemple)
 - Syndicats et divers Etablissements publics à coopération Intercommunale

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°11/01092010: Désignation des délégués au Comité Syndical du SIMER

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du SIMER,



Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la prise de 6 juillet dernier de l'arrêté préfectoral autorisant la modification des statuts du SIMER. Cette réforme préalablement votée à l'unanimité par le Comité Syndical le 16 mars 2010 porte une importante réforme de la gouvernance avec notamment :

- une nouvelle répartition des sièges entre collectivités selon le niveau de population
- une spécialisation du Comité Syndical par l'instauration de 3 collèges : un Collège pour la mission Travaux Publics, un collège pour la commission Traitement des ordures ménagères, un collège pour la compétence Collecte et traitement des ordures ménagères. Seules les collectivités ayant opéré un transfert de compétences au profit du SIMER seront représentées au sein des 2 collèges consacrés aux déchets ménagers.

Cette réforme a pour première conséquence le renouvellement général des instances du Syndicat (élection du président, vice-présidents, membres du bureau et membres des commissions). En qualité de membre du SIMER, il nous appartient donc de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants (qui pour ce dernier ne délibérera qu'en cas d'absence ou empêchement de son titulaire).

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal désigne :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Louis REMBLIER	Françoise DEBIN
Aymeric DUVAL	Annick PLUMEREAU

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°12/01092010 : Modification de la délibération n°05/20052010 relative aux Garanties d'emprunt

Suite à une erreur administrative, il convient de modifier le montant de la garantie d'emprunt, à savoir :

Montant du prêt :	687 858 euros	
Echéances		annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel	1,85 %	
Taux annuel de progressivité	0,5 %	
Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité, en fonction de la variation du taux de livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.		
Durée du préfinancement	12 mois	
Durée de la période d'amortissement	40 ans.	

Délibération adoptée à l'unanimité.

Compte-rendu des commissions :

Intervention de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire évoque la demande d'un administré pour acquérir un emplacement supplémentaire au cimetière afin de regrouper deux sépultures par une seule pierre tombale. Néanmoins, ces emplacements se situent dans la rangée des caveaux individuels. Cette demande dérode au règlement actuel, il est donc question de revoir ce dernier.



Après discussion, Monsieur le Maire décide de reporter ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de ne plus imprimer les articles de presse donnés à chaque élu en début de Conseil Municipal du fait du coût engendré.

Monsieur FRANCOIS propose que ces articles soient numérisés et envoyés par mail à chaque conseiller.

Intervention de M. Pierre BREMOND, Adjoint au Maire chargé de la Vie Associative :

M.BREMOND revient sur l'activité estivale au camping ; Les chiffres de fréquentation sont en augmentation nette. De nombreux touristes proviennent des Pays-Bas mais de nombreuses nationalités différentes ont été recensées. M.BREMOND se félicite de l'attrait touristique de DISSAY.

M.BREMOND indique avoir pris contact avec une personne référente de la communication au Futuroscope afin que sur le site de ce dernier, le camping de DISSAY apparaisse dans les possibilités d'hébergement à proximité du site touristique. Un lien vers le site de DISSAY (www.dissay.fr) est également mis en place.

M.BREMOND fait un point rapide sur le Forum des Associations et l'accueil des nouveaux habitants. Concernant ces derniers, il informe qu'une quarantaine de personnes étaient présentes pour la présentation de la commune et précise que cet accueil était très agréable. Concernant le Forum, M.BREMOND mentionne avoir reçu un courrier de remerciements de l'association Eclat.

M.BREMOND précise que le Forum s'est très bien passé et qu'il y a eu de nombreuses visites.

Monsieur FRANCOIS regrette le manque d'investissement de certaines associations dans la participation à ce forum, dans la préparation du Dissay Infos spécial Associations et, plus généralement, dans la vie communale. Il souhaiterait que cet élément soit pris en compte au moment de l'attribution des subventions.

Mme KARAGUITCHEFF regrette quant à elle que la journée du Forum soit tombée cette année en même temps que les journées du patrimoine.

M.BREMOND indique que la date du Forum est fixée l'année précédente en prenant en compte les dates des forums des autres communes.

Mme LEGRAND fait part de sa déception sur l'article de presse lié à cette journée.

M.BREMOND conclut ses remarques par la médiathèque en mentionnant qu'une conférence « Lire en Vienne » est programmée le 08 octobre 2010 avec pour thème « la littérature hispanique ».

Cette conférence s'effectuera autour du Flamenco.

Intervention de M. Francois ARANDA, Maire-Adjoint au Développement économique

M.ARANDA indique la présence sur le marché d'un nouveau poissonnier.

Il fait part que la commission Vie Associative aura lieu le 12 octobre à 19h00

M.ARANDA mentionne qu'outre le fait de voir enfin des implantations sur le Parc d'Activité de la Béliardière, il était tout aussi important de voir que nous tenions un nouvel engagement



pris lors de notre campagne électorale, a savoir de favoriser l'implantation de commerçants et d'artisans de Dissay, avec la création très prochainement d'un pôle Commercial et Artisanal."

Intervention de Mme Annick PLUMEREAU, Maire-Adjoint à l'Education et la Solidarité

Mme PLUMEREAU revient sur le Conseil d'administration du CCAS, précisant que le repas des aînés aura lieu le 13 novembre.

Elle indique également que l'arbre de Noël des enfants du personnel sera organisé le 17 décembre à la cantine. Un spectacle puis un dîner seront offerts par la commune à l'ensemble des agents ainsi qu'à leurs enfants.

Mme PLUMEREAU mentionne que l'activité du centre de loisirs de Puygremier a été très satisfaisante au mois de juillet. Le centre était fermé les trois premières semaines du mois d'Août du fait du faible nombre d'inscriptions.

Concernant l'accueil Jeunes, un point sera fait en commission le 30 septembre 2010.

Mme PLUMEREAU indique qu'un guide pratique concernant le périscolaire a été mise en ligne sur le site internet de la commune, et distribué également aux nouveaux habitants. Un guide pratique concernant l'accueil jeunes sera établi prochainement.

Mme PLUMEREAU mentionne que la rentrée des classes s'est bien passée.

Il y a 182 élèves à l'école Paul Emile Victor avec un nouveau directeur, M. Charles BETAU. 3 classes étaient en grève ce jour-même.

Quant à l'école Tony Lainé, 118 élèves sont répartis en 5 classes.

Mme PLUMEREAU termine sur le sujet du Village retraite en demandant de prévoir prochainement une réunion à ce sujet.

Intervention de M. Michel FRANCOIS, Maire-Adjoint à la Communication et à la Citoyenneté

M.FRANCOIS informe l'assemblée de la réalisation des 4 pages du Dissay Info Spécial Associations et demande une diffusion dans les meilleurs délais, les paquets par Elus étant préparés.

M.FRANCOIS revient sur le Conseil Communal des Jeunes et indique qu'un stand lui était dédié lors du forum des associations. Six jeunes se sont déjà inscrits pour les prochaines élections qui auront lieu en fin d'année. La prochaine réunion du CCJ aura lieu le 25 septembre notamment pour finaliser les projets en cours avec l'actuel conseil.

M.FRANCOIS indique que la commission Communication s'est réunie avec la commission Environnement Cadre de vie dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les bases d'un plan de communication ont été posées et des documents seront à préparer pour l'information et la concertation de la population disséenne.

Le cabinet Parcours doit faire parvenir des éléments en ce sens pour le début octobre.



M.FRANCOIS rappelle que la prochaine réunion Communication du Val Vert du Clain aura lieu le 27 septembre 2010 au Prieuré de Marigny.

La prochaine Commission Communication, Citoyenneté, Grands Projets se réunira le jeudi 7 octobre à 20 h 30 avec pour ordre du jour, entre autres, les premiers documents à préparer pour le PLU et le lancement de l'appel d'offres pour le panneau lumineux.

Intervention de Mme Françoise DEBIN, Maire-Adjointe à l'Environnement et au Cadre de vie

Mme DEBIN indique que les élus et le cabinet d'étude pour le PLU travaillent en collaboration. L'étape Diagnostic est engagée. Une réunion a eu lieu le 30 août en présence des agriculteurs de la commune.

Les prochaines réunions concerneront les entreprises puis les commerçants artisans. Suite à la réunion avec la Commission Communication, cinq groupes thématiques de travail ont été déterminés :

Santé et services à la personne, Education et jeunesse Loisirs, culture et tourisme, Environnement et patrimoine naturel, Habitat, cadre de vie et patrimoine bâti.

Concernant la Salle Polyvalente, Mme DEBIN informe l'assemblée que le projet en est au stade de l'esquisse. Il n'est plus question de faire une scène mobile, le coût étant trop prohibitif.

Mme DEBIN fait part ensuite des travaux de réseaux pour le futur giratoire du parc de la Béliardière qui auront lieu fin novembre.

Mme DEBIN termine son intervention en indiquant qu'une commission Chemin se réunira prochainement pour faire suite au projet lancé par le pays concernant les circuits de randonnées et mettre en place un guide chemins en 2001 sur DISSAY.

Mme LEGRAND mentionne que des propositions ont été faites à ce sujet, et qu'une fois le choix fait, des cartes postales illustrant ces sentiers devront être réalisées pour le Pays.

Intervention de Monsieur Gérard ANDRE, Maire-Adjoint aux Finances

M.ANDRE fait part à l'assemblée du Conseil Communautaire s'étant réuni le 10 septembre. Un sujet important a été abordé, celui du transfert de la taxe habitation du Conseil Général aux communes et communautés de communes.

Il faut donc déterminer quelle part touchait le Conseil Général pour la commune de DISSAY, connaître les abattements pratiqués et définir quelle part est répartie entre la commune et la communauté de Communes.

Le conseil municipal doit se prononcer avant le 1^{er} novembre.

M.ANDRE revient ensuite sur la situation des Millas, mentionnant que la préfecture a donné son autorisation pour l'exploitation des déchets jusqu'au 31 décembre 2010.

M.ANDRE détaille la situation financière de la crèche AMSTRAMGRAM. Il précise qu'une réunion à ce sujet a été organisée à Jaunay-Clan.



Un accord a été trouvé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les services de Protection Maternelle Infantile (PMI).

Questions diverses :

Interventions de plusieurs conseillers, dont Madame Karaguitcheff et Monsieur Thébault, pour signaler diverses questions soulevées par des habitants :

- nuisances olfactives à la Cormaillères
- manque d'entretien dans certaines rues du Bois de Chaume
- état des cours de tennis du camping
- poteau descellé à la Mourauderie
- état du portail au 83 rue de l'église

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal se tiendra le 21 octobre 2010.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h15.